

Ville de Lac-Sergent

1525, chemin du Club-Nautique
Lac-Sergent (Québec) G0A 2J0
Courriel : lac-sergent@derytele.com
Site internet : www.villelacsergent.com
Tél. : 418 875-4854 Téléc. : 418 875-3805

AVIS DE PROMULGATION

- Le conseil de Ville de Lac Sergent a adopté le 15 octobre 2018, les règlements suivants :
 - Règlement no 356-18 : Règlement modifiant le plan d'urbanisme numéro 310-14 afin d'attribuer une affectation de conservation à l'espace correspondant au lac Sergent;
 - Règlement no 364-18 : Règlement modifiant le Règlement relatif à la gestion des règlements d'urbanisme numéro 311-14 et le Règlement de zonage numéro 314-14 afin de bonifier les modalités applicables aux quais et de créer une zone de conservation à l'endroit du lac Sergent;
1. La MRC de Portneuf a émis un certificat de conformité à l'égard de ces deux règlements en date du 22 octobre 2018, date de l'entrée en vigueur desdits règlements ;
 2. Toute personne intéressée par lesdits règlements peut en prendre connaissance au bureau municipal, aux heures régulières d'ouverture.

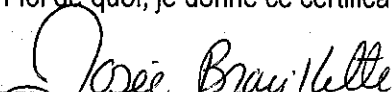
Donné à Lac Sergent, le 31^e jour du mois d'octobre 2018.

Josée Brouillette
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Certificat de publication

Je, soussignée, Josée Brouillette, certifie que j'ai publié l'avis ci-annexé par affichage à la mairie et par insertion sur le site *Internet* de la Ville de Lac-Sergent le 31 octobre 2018.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 31^e jour d'octobre 2018.


Mme Josée Brouillette, directrice générale et secrétaire-trésorière